

# **RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES BIOLOGIQUES ET CLINIQUES D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION**

**ANNEE : 2022**

**Code centre :**

**Etablissement :**

**[Télécharger le modèle](#)**

### ACTIVITE CLINIQUE

Nom établissement autorisé :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Service :

Cliquer si  
modification

Téléphone du service :

E-mail du service :

### ACTIVITE BIOLOGIQUE

Nom établissement autorisé :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Service :

Cliquer si  
modification

Téléphone du service :

E-mail du service :

**PERSONNE RESPONSABLE DE L'EQUIPE MEDICALE CLINICO-  
BIOLOGIQUE**

Cliquer si  
modification

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Accord pour la diffusion de vos coordonnées le  
cas échéant à des fins professionnelles ?

Oui  Non

**COORDINATEUR DE L'EQUIPE MEDICALE CLINICO-BIOLOGIQUE**

Cliquer si  
modification

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Accord pour la diffusion de vos coordonnées le  
cas échéant à des fins professionnelles ?

Oui  Non

**En 2022 activités autorisées :**

Inséminations intra-utérine en intraconjugal ou avec spermatozoïdes de donneur	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Fécondation in-vitro avec don d'ovocytes ou don de spermatozoïdes	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Prélèvement chirurgical de spermatozoïdes en vue d'AMP	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Conservation des gamètes en cours de prise en charge en AMP	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Prélèvement et/ou préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Prélèvement et/ou préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Autoconservation des gamètes et tissus germinaux à usage autologue dans le cadre de la <u>préservation de la fertilité</u>	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Autoconservation des gamètes à usage autologue dans le cadre de la préservation de la fertilité <u>non médicale</u>	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Mise en oeuvre de d'accueil d'embryons	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Conservation d'embryons	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

## I - PRELEVEMENT CHIRURGICAL DE SPERMATOZOÏDES EN VUE D'AMP

*A remplir par l'établissement autorisé pour le prélèvement de spermatozoïdes,  
lorsque les prélèvements sont effectués au sein de l'établissement*

Nombre total dans l'année	Prélèvements épididymo-déférentiels sans prélèvement testiculaire	Prélèvements épididymo-testiculaires	Prélèvements testiculaires seuls
Nombre de patients prélevés			
Prélèvements effectués suivis ou non d'AMP			
Prélèvements négatifs			
Prélèvements positifs (Total)			
ICSI synchrone <b>sans congélation</b> spermatique			
ICSI synchrone <b>avec congélation</b> spermatique			
<b>En vue de congélation</b> spermatique et ICSI ultérieure			

**II - CONSERVATION DES GAMETES\* en cours de prise en charge en AMP (à l'exclusion des gamètes conservés en vue de préserver la fertilité)**

*\* les spermatozoïdes issus de biopsie testiculaire ne sont pas considérés ici comme du tissu germinal*

**1. Conservation autologue de spermatozoïdes**

<b>Nouvelles conservations dans l'année</b>	
<b>Patients</b>	
<b>Conservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
<b>Patients</b>	
<b>Paillettes</b>	

**2. Conservation autologue d'ovocytes**

<b>Conservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
<b>Patientes</b>	
<b>Echantillons</b>	

### III - DON D'OVOCYTES

*A remplir si autorisation pour prélèvement et/ou préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don*

	Nombre
<b>Donneuses</b>	
<b>Age des donneuses à la ponction</b>	
< 25 ans	
26-30 ans	
31-35 ans	
36-37 ans	
<b>Ponctions réalisées dans l'année (Total)</b> (Quelle que soit l'année où s'est présentée la donneuse)	
Dons au cours d'une FIV ou d'une ICSI	
Dons chez des femmes ayant déjà procréé (hors dons au cours d'une AMP )	
Dons chez des femmes n'ayant pas procréé (hors dons au cours d'une AMP )	
<b>Couples receveurs</b>	
Nouvelles demandes acceptées dans l'année	
Couples receveurs ayant effectué au moins une tentative d'AMP avec don d'ovocytes dans l'année	
Couples receveurs en attente de don d'ovocytes au 31/12 de l'année (Quelle que soit la situation : receveuses n'ayant jamais bénéficié d'un don d'ovocytes, ou receveuses ayant déjà bénéficié d'un ou plusieurs dons suivis ou non d'une grossesse)	

#### IV - DON DE SPERMATOZOÏDES

*A remplir si autorisation pour prélèvement et/ou préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don*

	Nombre
<b>Donneurs acceptés ayant réalisé au moins un premier recueil dans l'année</b> ayant permis la congélation de paillettes, quel que soit le nombre ultérieur de recueils	
Nombre de <b>donneurs acceptés ayant réalisé au moins un premier recueil dans l'année</b> ayant permis la congélation de paillettes, quel que soit le nombre ultérieur de recueils	
Nombre de donneurs ayant déjà procréé	
Nombre de donneurs n'ayant pas procréé	
Nombre de paillettes congelées issues des donneurs acceptés dans l'année	
<b>Gestion des paillettes quelle que soit l'année de congélation des spermatozoïdes</b>	
Nombre de paillettes délivrés dans l'année	
Nombre de paillettes effectivement délivrables au 31/12 de l'année ne nécessitant pas de complément d'investigation clinique ou biologique (sérologie complémentaire ou recueil d'informations sur le nombre d'enfant issu du don)	
<b>Couples ou femmes non mariées receveurs</b>	
Nombre de demandes d'AMP avec sperme de donneurs dans l'année	
Nombre de couples ou de femmes non mariées ayant effectué au moins une tentative d'AMP avec spermatozoïdes de donneur dans l'année	
Couples ou femmes non mariées receveurs en attente de don de spermatozoïdes au 31/12 de l'année (Quelle que soit la situation : receveuses n'ayant jamais bénéficié d'un don d'ovocytes, ou receveuses ayant déjà bénéficié d'un ou plusieurs dons suivis ou non d'une grossesse)	



## V - AUTOCONSERVATION DES GAMÈTES ET TISSUS GERMINAUX A USAGE AUTOLOGUE DANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DE LA FERTILITE

*A remplir si autorisation de conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux dans le cadre de la préservation de la fertilité (Art. L. 2141-11 CSP). La conservation à usage autologue telle que définie par la réglementation concerne « Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée peut bénéficier du recueil ou du prélèvement et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation, en vue de la préservation ou de la restauration de sa fertilité ou en vue du rétablissement d'une fonction hormonale. »*

*Ne concerne pas les conservations réalisées en cours d'AMP, telles que prévues par l'autorisation de l'activité biologique (Art. L. 2141-1 CSP) : « Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment : le recueil, la préparation et la conservation du sperme d'une part et la préparation et la conservation des ovocytes d'autre part »*

### 1. Conservation autologue de spermatozoïdes

Nouvelles conservations dans l'année				
Patients (Total)				
Patients moins de 13 ans				
Patients 13 ans et plus				
Conservations au 31/12 de l'année (stock)				
Patients				
Paillettes	19039			
Utilisation de paillettes dans l'année (quelle que soit l'année de congélation)	IIU	FIV	ICSI	TEC
Couples pris en charge				
Tentatives d'AMP réalisées				
Grossesses échographiques (Présence d'un sac gestationnel (intra-utérin et/ou GEU) avec activité cardiaque à l'échographie entre 4 et 6 semaines après le transfert)				
Issues de grossesses inconnues (patiente perdue de vue quel que soit le terme après le résultat hCG>100 UI)				
Accouchements				
Enfants nés vivants				

## 2. Conservation autologue d'ovocytes

Nouvelles conservations dans l'année			
Patientes (Total)			
Patientes de moins de 12 ans			
Patientes de 12 à 18 ans			
Patientes de plus de 18 ans			
Conservations au 31/12 de l'année (stock)			
Patientes			
Ovocytes			
Utilisation dans l'année des ovocytes congelés (quelle que soit l'année de congélation)	FIV	ICSI	TEC
Couples pris en charge			
Tentatives d'AMP réalisées			
Grossesses échographiques (Présence d'un sac gestationnel (intra-utérin et/ou GEU) avec activité cardiaque à l'échographie entre 4 et 6 semaines après le transfert)			
Issues de grossesses inconnues (patiente perdue de vue quel que soit le terme après le résultat hCG>100 UI)			
Accouchements			
Enfants nés vivants			

### 3. Conservation autologue d'embryons

Nouvelles conservations dans l'année			
Patientes (Total)			
Patientes de moins de 18 ans			
Patientes de plus de 18 ans			
Conservations au 31/12 de l'année (stock)			
Patientes			
Embryons			
Utilisation dans l'année des embryons congelés	FIV	ICSI	TEC
Couples pris en charge			
Tentatives d'AMP réalisées (décongélations d'embryons)			
Grossesses échographiques (Présence d'un sac gestationnel (intra-utérin et/ou GEU) avec activité cardiaque à l'échographie entre 4 et 6 semaines après le transfert)			
Issues de grossesses inconnues (patiente perdue de vue quel que soit le terme après le résultat hCG>100 UI)			
Accouchements			
Enfants nés vivants			

Art. L. 2141-11. – Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité, ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée, peut bénéficier du recueil et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux, en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation, ou en vue de la préservation et de la restauration de sa fertilité.

**4. Conservation autologue de tissus testiculaires (en vue de préserver la fertilité et non en cours d'AMP)**

<b>Nouvelles autoconservations dans l'année</b>	
<b>Patients</b>	
<b>Autoconservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
<b>Patients</b>	

**5. Conservation autologue de tissus ovariens (en vue de préserver la fertilité)**

<b>Nouvelles autoconservations dans l'année</b>	
<b>Patientes</b>	
<b>Utilisations du tissu ovarien dans l'année (quelle que soit l'année de congélation)</b>	
<b>Greffe</b>	
Nombre de greffes réalisées dans l'année	
Nombre de patientes greffées dans l'année	
Tentatives d'AMP réalisées dans l'année	
Enfants nés vivants issus des tentatives d'AMP de l'année	
Hors recours à l'AMP : Enfants nés vivants dans l'année suite à une greffe de tissu ovarien	
<b>Autoconservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
<b>Patientes</b>	

**VI - AUTOCONSERVATION DES GAMETES A USAGE AUTOLOGUE DANS LE CADRE DE LA  
PRESERVATION DE LA FERTILITE NON MEDICALE**

**1. Autoconservation non médicale de spermatozoïdes**

<b>Nouvelles conservations dans l'année</b>	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une conservation de leurs ovocytes <i>(premier recueil au cours de l'année)</i>	
<b>Conservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
Nombre de personnes ayant des paillettes de spermatozoïdes en stock au 31/12	
Nombre de paillettes de spermatozoïdes au 31/12	

**2. Autoconservation non médicale d'ovocytes**

<b>Nouvelles conservations dans l'année</b>	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une conservation de leurs ovocytes	
<b>Conservations au 31/12 de l'année (stock)</b>	
Nombre de personnes ayant des ovocytes en stock au 31/12	
Nombre d'ovocytes en stock au 31/12	

## VII - ACCUEIL D'EMBRYONS

*A remplir si autorisation de mise en œuvre de l'accueil d'embryons*

*Les décongelations et transferts embryonnaires sont à compter dans les tableaux du  
Chapitre II*

<b>Couples / femmes non mariées donneurs</b>	
<b>Couples ou femmes non mariées donneurs ayant confié leurs embryons à l'accueil dans l'année</b> (fin de procédure). Apposition du visa du tribunal sur le consentement à l'accueil par un couple tiers	
<b>Couples ou femmes non mariées donneurs dont les embryons ont été accueillis par un autre couple dans l'année</b>	
<b>Couples receveurs</b>	
<b>Couples ou femmes non mariées receveurs ayant bénéficié d'au moins un transfert d'embryons dans l'année</b>	
<b>Couples ou femmes non mariées receveurs qui ont eu un premier entretien spécifique en vue d'accueil</b> (remise de documents)	

## VIII - CONSERVATION D'EMBRYONS

### 1. Embryons en cours de conservation au 31/12 de l'année considérée quelle que soit la date de la congélation

	Embryons	Couples ou femmes non mariées
<b>Projet parental en cours</b>		
<b>Abandon du projet parental</b>		
Proposés à la recherche		
Proposés à l'accueil (quel que soit le stade de la procédure d'accueil)		
<b>Défaut de réponse ou désaccord du couple</b>		
Moins de 5 ans de conservation		
Plus de 5 ans de conservation, arrêt de conservation prévu à court terme		

### 2. Abandon du projet parental (consentement signé dans l'année)

	Embryons	Couples ou femmes non mariées
<b>Abandon du projet parental dans l'année, quelle que soit l'année de congélation</b>		
Arrêt de conservation des embryons réalisé		
Proposés à la recherche		
Proposés à l'accueil (quel que soit le stade de la procédure de don)		

Les informations recueillies dans ce formulaire sont traitées par l'Agence de la biomédecine en sa qualité de responsable du traitement au sens de la loi n°78-17 du 17 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, qu'un défaut de réponse aux questions ne permettrait pas le traitement de ma demande.

Les données traitées au travers de ce formulaire permettent à l'Agence de la biomédecine de gérer l'ensemble des **modalités nécessaires à l'organisation de ses missions**.

Qui aura accès à ces données ?

Pendant toute la durée de leur traitement, ces données personnelles font l'objet d'une protection particulière. Outre les mesures de sécurité mises en œuvre, l'Agence de la biomédecine s'assure en effet en permanence que seules certaines personnes habilitées puissent avoir accès à ces informations. Nous veillons strictement à ce que les données recueillies ne soient jamais détournées ou utilisées à d'autres finalités.

Quels sont mes droits sur ces données ?

Les utilisateurs disposent pendant toute la durée du traitement d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la direction juridique de l'Agence de la biomédecine (1 avenue du Stade de France, 93212 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex) en y joignant la copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature.

Qui assure le traitement de données personnelles ?

Ce service est proposé par l'Agence de la biomédecine, agence nationale de l'Etat créée par la loi de bioéthique de 2004 modifiée en 2011 et 2013, en qualité de responsable du traitement des données personnelles (encadrée par la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978) et dont le siège social se situe au 1 avenue du Stade de France, 93212 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex (n° SIRET 180 092 587 00013). En cas de difficulté, notre responsable Informatique et libertés vous assistera. Il peut être joint à l'adresse suivante : [dpo@biomedecine.fr](mailto:dpo@biomedecine.fr)

**N'oubliez pas de cliquer en bas de page pour transmettre  
le questionnaire à l'Agence de la biomédecine**

Nous vous remercions d'avoir répondu.

Si vous avez des questions ou remarques vous pouvez envoyer un mail à [pqd@biomedecine.fr](mailto:pqd@biomedecine.fr)

**Une fois validé, vous ne pourrez plus faire de modifications dans votre questionnaire. Nous vous conseillons de l'enregistrer (ou de l'imprimer) en suivant les consignes ci-dessous.**

Vous pouvez **imprimer** vos réponses :

1. cliquer sur l'icône en bas de la page
2. le document s'ouvre en mode aperçu, cliquer sur l'icône « outil » de votre navigateur internet explorer (en haut à droite) puis sur « imprimer »
3. choisir l'imprimante "PDFCreator" pour imprimer en PDF ou l'imprimante de votre choix pour imprimer en papier

Vous pouvez **enregistrer** vos réponses :

1. cliquer sur l'icône imprimer en bas de la page
2. le document s'ouvre en mode aperçu, cliquer sur l'icône « outil » de votre navigateur internet explorer (en haut à droite) puis sélectionner « adobe pdf » dans la fenêtre imprimer.
3. Enfin cliquer sur imprimer afin de créer votre rapport pdf, vous pourrez l'enregistrer ensuite sur votre ordinateur.